



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Marien LOVICH  
Madame Kildine BATAILLE  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY  
Monsieur Joël MEKHANTAR  
Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Paul DURAND  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur David HAEGY  
Madame Danielle JUBAN  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Céline RENAUD  
Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Catherine HERVIEU  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL  
HASSOUNI  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine  
HOAREAU  
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline  
JACQUEMARD

## **OBJET : SPORTS**

### **Base Nautique et des Sports de Nature - Création de tarifs pour la salle de vie**

La base nautique et des sports de nature a été inaugurée le 15 juin courant.

Outre, les espaces dédiés à la pratique sportive et aux stockages du matériel de navigation notamment, cette nouvelle infrastructure dispose d'une salle de vie de 168 m<sup>2</sup> qu'il est possible de scinder en deux espaces de 124 m<sup>2</sup> et 44 m<sup>2</sup> grâce à une cloison amovible.

Afin de permettre la location de cette salle pour des réunions ou des séminaires par exemple, il est proposé de créer de nouveaux tarifs à l'heure et à la journée comme suit :

Désignation	Tarif par heure fluides inclus (toute heure commencée est due)	Tarif par journée fluides inclus (toute journée commencée est due)
Salle de vie en totalité (168 m <sup>2</sup> )	100,00 €	800,00€
Salle de vie pour 124 m <sup>2</sup>	75,00 €	600,00€
Salle de vie pour 44 m <sup>2</sup>	30,00 €	240,00€

Ces tarifs feront l'objet des mêmes dispositions communes applicables à toutes les installations et activités sportives municipales telles qu'elles ont été définies par la délibération du 18 décembre 2023 à savoir :

- ces tarifs sont applicables sauf disposition contraire ayant fait l'objet d'une convention spécifique ;
- la gratuité sera appliquée :
  - aux associations dijonnaises affiliées à une fédération sportive (hors organisation d'activités développées à des fins privatives et commerciales) ;
  - aux établissements d'enseignement primaire situés sur le territoire dijonnais (sur les créneaux horaires qui leur sont réservés et hors organisation d'activités développées à des fins privatives et commerciales) ;
  - aux accueils de loisirs sans hébergement dijonnais gérés par la Ville de Dijon.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** la création des tarifs ci-avants exposés pour la salle de vie de la base nautique et des sports de nature et de valider les cas de gratuité et de dérogation listés ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 59                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                            NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)